

**OBJET : REQUALIFICATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-
ALPES AU TITRE DU CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2142-1 et suivants,

VU la délibération n°96-2020 en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT qu'Annonay Rhône Agglo, pour les besoins de l'Enseignement musical diplômant dont elle a pris la compétence le 15 décembre 2022, souhaite créer dans l'ancienne usine de fabrication de chaussures *Bacou Dalloz*, à Annonay, son nouveau conservatoire à rayonnement intercommunal.

CONSIDERANT que ce nouveau conservatoire qui bénéficiera d'un emplacement central dans le quartier de Cance, sur la place Gaston Nicod, sera amené à accueillir près de 500 élèves,

CONSIDERANT qu'au regard de ces nouveaux usages dans le quartier, qui contribueront à dynamiser le secteur de Cance situé en entrée de ville, il convient de réhabiliter les espaces publics autour du futur conservatoire, ainsi que l'ascenseur urbain de la rue de Tournon,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel établi ci-dessous :

MOA	DEPENSES HT		RECETTES HT	
ANNONAY RHÔNE AGGLO	Études liées au projet architectural	905 605 €	CPER (50%)	3 778 775 €
	Travaux et équipements du projet architectural	6 437 556 €	Annonay Rhône Agglo (20%)	1 471 224 €
			FEDER (16%)	1 234 892 €
	Divers	214 309 €	Atout ruralité (11%)	825 865 €
			FNADT (3%)	246 794 €
	TOTAL HT	7 557 550 €	TOTAL	7 557 550 €
COMMUNE D'ANNONAY	Etudes liées à la rénovation des espaces publics	65 000 €	CPER (50%)	580 000 €
	Travaux et équipements des espaces publics	650 000 €		
	Etudes liées à la rénovation de l'ascenseur	35 000 €		
	Travaux et équipements de l'ascenseur	315 000 €	Commune d'Annonay (50%)	580 000 €
	Divers	95 000 €		
	TOTAL HT	1 160 000 €	TOTAL	1 160 000 €
	TOTAL	8 717 550 €		8 717 550 €

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs ainsi que les travaux sur l'ascenseur urbain devraient être réalisés entre mai 2024 et août 2025 en vue d'une mise en service des équipements en septembre 2025,

CONSIDERANT que dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2021-2027, l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont identifié, en lien étroit avec les Conseils départementaux, des projets nécessaires au développement des territoires,

CONSIDERANT que pour le département de l'Ardèche, plusieurs projets devraient bénéficier d'aides aux investissements dans le cadre du CPER, dont le projet de réhabilitation du quartier de Cance à Annonay,

DECIDE

Article 1 :

De solliciter auprès de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes l'octroi d'une subvention d'un montant de 580 000 € au titre du CPER 2021-2027 qui vise à soutenir la réhabilitation des espaces publics et la rénovation de l'ascenseur urbain du quartier de Cance.

Article 2 :

Ampliation de la présente décision sera déposée à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 3 :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon le 14/10/2023 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184

rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 14 JUIN 2023



Transmis en sous-préfecture le : 14 JUIN 2023

Identifiant télétransmission

: 007-210700100-20230101-42743-AR-1

